

Programme Innovation bioalimentaire 2023-2028

Volet 2 – Recherche appliquée, développement expérimental
et adaptation technologique

Guide de rédaction du rapport d'étape

OBJECTIF DU GUIDE DE RÉDACTION

Le présent guide a pour objectif de faciliter la rédaction du rapport d'étape relatif aux projets mis en œuvre en vertu du Volet 2 – *Recherche appliquée, développement expérimental et adaptation technologique* du programme Innovation bioalimentaire 2023-2028.

Date de remise

Inscrire la date de remise du rapport d'étape.

Section 1 – Informations générales sur le projet

Numéro et titre de projet

Inscrire les mêmes numéro et titre que ceux mentionnés dans la convention d'aide financière relative au projet.

Responsable scientifique du projet

Inscrire le nom de la personne responsable du projet.

Établissement

Inscrire le nom de l'organisme d'appartenance de la personne responsable du projet.

Section 2 – Avancement du projet

Transcrire les titres des étapes figurant dans le calendrier de réalisation (annexe 1 du formulaire de demande d'aide financière).

Inscrire la période de réalisation de chaque étape sous le format « MM/AA – MM/AA » (par exemple, si l'étape se déroule d'août 2024 à juillet 2025, inscrire « 08/24 – 07/25 »).

Indiquer l'état actuel de chaque étape selon les choix suivants : **À venir**, **En cours**, **En retard** ou **Terminée**.

Décrire l'état d'avancement de chaque étape, les obstacles ou les problèmes rencontrés durant la période de réalisation de celle-ci ainsi que la façon dont ces obstacles ou ces problèmes ont été gérés.

Section 3 – Présentation des principaux résultats

Décrire les résultats obtenus en lien avec la section 5.2 du formulaire de demande d'aide financière. Se limiter aux résultats scientifiques et les décrire dans des termes simples et clairs. Si cela est nécessaire, illustrer les résultats au moyen de tableaux, de graphiques ou de figures pour en faciliter la compréhension. Aller d'emblée à l'essentiel, sans toutefois omettre de présenter les résultats en relation avec les attentes signifiées, selon le cas, dans la convention d'aide financière liée au projet. Ne pas inclure la méthodologie, sauf si des changements y ont été apportés. Cette section, comme le reste du rapport, restera strictement confidentielle.

Section 4 – Modifications proposées

S'il y a lieu, indiquer et justifier les modifications prévues pour la poursuite du projet. Celles-ci peuvent concerner les objectifs, la méthode ou un réaménagement des modalités financières du projet.

Section 5 – Contribution et participation de l'industrie et des collaborateurs

Pour chaque partenaire de l'industrie ainsi que pour les collaborateurs qui participent au projet, spécifier la contribution et la participation au moment de la remise du rapport.